



CAP des Techniciens d'art

Jeudi 22 janvier 2015

Vos représentants Jean CHAPPELLON (Unsa/SNSC) et Elvire SETRUK MOLHO (CFDT) ont été élus lors du scrutin du 4 décembre dernier. Ils siégeaient pour la première fois.

Voici leur compte-rendu de cette première séance. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Sous la présidence de Mme Claudine MESCLON (sous-directrice des métiers et des carrières), la séance est ouverte à 9h30.

1/ Présentation des membres

2/ Examen du règlement intérieur de la CAP

3/ Désignation des représentants du personnel siégeant en commission de réforme

Sont désignés M. Karim COURCELLES (CGT) et Mme Catherine GENTILHOMME-BLETTIERIE (CGT).

4/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014

5/ Examen d'une demande de mouvement

Sandrine GOULKA, affectée au Domaine national de Compiègne, demande son affectation à la présidence de la République.

La CAP émet un avis favorable à l'unanimité.

Une autre demande concerne un agent qui, ayant changé de spécialité moins de 3 ans auparavant, a souhaité prendre un poste correspondant à sa spécialité d'origine.

La CAP émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour autant, il est souligné l'absence de tout document transmis dans ce dernier cas.

Il est donc rappelé que, même en cas d'avis défavorable du service d'accueil, la CAP doit être tenue informée de toute demande qui n'est pas retirée par l'agent lui-même.

6/ Examen d'une demande de changement de spécialité

Bertrand BARRATTE, photographe, demande un changement de spécialité pour devenir métallier.

La CAP émet un avis favorable à l'unanimité.

La situation de l'atelier de tapisserie-décoration au Mobilier national est évoquée. En effet, sans qu'aucun document ne nous soit communiqué, nous sommes informés que 3 élèves liciers auraient demandé à intégrer cet atelier. Cela nécessite leur changement de spécialité, alors que 2 d'entre eux n'ont pas même achevé leur formation initiale.

L'administration souligne le lourd investissement que représente cette formation, qui justifie selon elle, en retour, l'exigence d'une « durée raisonnable » d'activité professionnelle avant tout mouvement.

Les représentants CGT, eux, ayant relevé un certain nombre de départs de cet atelier, ont mis en doute son encadrement lors des séances précédentes. Ces doutes sont renouvelés en séance. L'administration indique qu'une enquête interne est en cours et un rapport du médecin de prévention attendu.

Sans préjuger de la réalité des faits, nous avons souligné qu'une telle mise en doute relève d'instances locales (Comité hygiène, sécurité et des conditions de travail, voire Comité technique). Le rôle de la CAP, lui, est de prononcer un avis sur les demandes de mouvement individuelles qui lui sont soumises. Avis qui doit prendre en considération à la fois l'intérêt personnel des agents et l'intérêt du service.

Pour notre part, nous présumons que ces 3 agents ont émis leur demande en connaissance de cause.

Ces derniers seront reçus par l'administration, qui étudiera leur demande.

7/ Approbation de la liste des lauréats de l'examen professionnel de classe supérieure 2014

Mme CHASSE Laurianne
M. FORTUNE Didier
M. GUILBAUD Christophe
Mme IMBERT Antigone

Mme LEDOUBE Dominique
M. LENOIR Joseph
M. TERNANT Christophe
M. VILLARD Julien

8/ Approbation de la liste des lauréats de l'examen professionnel de classe exceptionnelle 2014

M. BALMY Stéphane
Mme BARDOZ Florence
Mme CHATAIN Florence

M. CUCINIELLO Philippe
M. HIVERT Michel
Mme NIARE Maridie

9/ Nominations au tour extérieur

Le nombre de promotions est fixé à 10 postes (pour 242 agents), soit le minimum prévu. L'administration souligne que ce nombre est néanmoins supérieur aux années précédentes et rappelle que 32 autres postes seront ouverts à concours en 2015. Un ajustement pourra être fait lors de la CAP d'automne.

Cette décision déçoit les représentants. Ils rappellent qu'ils s'agissaient d'années de vaches maigres et soulignent que, dans la plupart des spécialités des métiers d'art, les agents de catégorie C et B exercent des fonctions de même nature.

La répartition de ces promotions entre les différentes directions du ministère à proportion des effectifs concernés est la suivante :

- 7 postes pour la direction générale du patrimoine (DGPAT) ;
- 1 poste pour la direction générale de la création artistique (DGCA) ;
- 1 poste pour la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) ;
- 1 poste pour les autres (Élysée, Secrétariat général, Dracs et agents détachés).

À l'issue de longs débats, la liste des agents retenus est la suivante (classement alphabétique) :

DGPAT	DGCA	DGMIC	Autres
M. Pascal ALIBERT	M. Robert FOULON	M. Arnaud VINCENT	M. Michel LEBLANC
M. Jean-Claude BAUCHART			
Mme DECOUTURE			
M. DECOUTURE			
M. Stéphane IZARN			
M. Denis ROLLE			
M. Thierry SASS			

Cette liste est le résultat de nombreux compromis pour équilibrer au mieux les nominations entre les différentes directions, les spécialités, les affectations, la répartition hommes/femmes...

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun de nos collègues et leur souhaitons la bienvenue dans le corps des techniciens d'art.

10/ Avancement au choix au grade de classe exceptionnelle

Seuls les représentants non promouvables du grade d'origine (classe supérieure) et les représentants du grade d'accueil (classe exceptionnelle) étaient appelés à siéger sur ce point de l'ordre du jour.

Le nombre de postes offerts par la voie du choix est fixé à 8 postes (pour 125 agents remplissant les conditions).

La répartition de ces promotions entre les différentes directions du ministère à proportion des effectifs concernés est la suivante :

- 2 postes pour DGPAT ;
- 4 postes pour DGCA ;
- 1 poste pour DGMIC ;
- 1 poste pour les autres (Élysée, Secrétariat général, Éducation nationale).

À l'issue des débats, la liste des agents retenus est la suivante (classement alphabétique) :

DGPAT	DGCA	DGMIC
M. Christian BEAUJEAU	M. Didier BOURGEOIS	Mme Isabelle BOURGUIGON
M. Dominique BRIAND	M. James CRESPEL	
M. Pascal DEVAUX	Mme Brigitte MOTTIN	
	M. Brigitte THIÉBAUT	

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun de nos collègues.

11/ Avancement au choix au grade de classe supérieure

Seuls les représentants non promouvables du grade d'origine (classe normale) et les représentants du grade d'accueil (classe supérieure) étaient appelés à siéger sur ce point de l'ordre du jour.

En tant que représentants titulaire et suppléant dans la classe exceptionnelle, nous n'avons donc pas assisté à cette partie des débats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Deux autres CAP sont programmées cette année, en juin et à l'automne.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou nous tenir informés de votre situation personnelle :

Titulaire

M. Jean CHAPELON (Unsa/SNSC)
EP Cité de la céramique
01 46 29 22 00
jean.chapellon@sevresciteceramique.fr

Suppléant

Mme Elvire SETRUK-MOLHO (CFDT)
Bibliothèque nationale de France
01 53 79 53 31
elvire.setruk-molho@bnf.fr